

POLITIQUE D'ENCOURAGEMENT 2018 QUELQUES CHANGEMENTS À NOTER



DANS LE CIRCUIT PEJET :

Enveloppement d'encouragement PEJET



Politique d'encouragement SFET (30%) de l'enveloppe :

(+ 100 000 € à répartir sur épreuves « travail »)

> 1 prime par épreuve « **Caractérisation** » par équidé : 30 € (minimum)

- 1 an : tests de Tempérament Simplifiés (TTS)
- 2 ans : pointage commun orientation utilisation
- 3 ans : épreuve modèle et allures – Grille SFET

> 1 prime par épreuve « **Travail** » validée par équidé : 40 € (minimum)

- 2 ans : épreuve commune éducation
- 2 ans : épreuve commune travail en main
- 2 ans : épreuve commune travail à pied
- 3 ans : épreuve commune bânée
- 3 ans : épreuve commune montée
- 3 ans : épreuve commune attelée
- 3 ans : épreuve commune tractée

> Dans la limite d'une prime par épreuve par équidé.

> Vous pouvez cumuler par exemple en 2 ans : pointage + éducation + travail en main + travail à pieds soit 150 € minimum

L'équidé devra avoir participé et tous les items notés devront avoir été renseignés pour déclencher l'encouragement

QUALIFICATION LOISIRS :

Autre enveloppe spécifique :

Primes Qualification Loisirs :

- Pour les qualifiés Elites : 100 €
- Sélectionnés : 80 €
- Qualifiés : 60 €



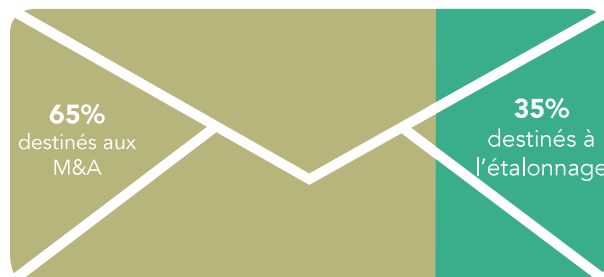
Politique d'encouragement ANR (70%) de l'enveloppe : (plus de détails en p.19)

Ce qui change :

Suite au remplacement des épreuves d'utilisation par les qualifications loisirs et l'équidé Cup dans les parcours SFET, les encouragements aux épreuves d'utilisation n'existeront plus. La politique d'encouragement de l'ANCTC ne concernera plus que les épreuves modèle et allures.

Prime d'étalonnage : il sera dorénavant obligatoire (en plus des conditions habituelles pour prétendre à la prime que les étalons de plus de 3 ans aient sailli dans l'année.

Enveloppe ANR



EQUIDÉ CUP :

Pas de prime mais un prix à tous les participants à la finale d'Equita Lyon.